



Mairie de Najac
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(article L 2121-15 du CGCT)

Mercredi 28 juin 2023 à 20h00 en salle des fêtes de Najac place Suzette Very

Président/Présidente
Gilbert Blanc, Maire

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain	X			
BARRES Isabelle	X			
BARTHEYE Pierre-Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu		Claude Rabayrol		
LE FLOCH Virginie	X			
MAZIERES Rémi	X		X	
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles	X			
RABAYROL Claude	X			
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance :

M. Jean-Régis Souvignet

Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui et le secrétaire de séance du registre des délibérations (art. R 2121-9 du CGCT) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- 55/2023 : Choix du bureau d'étude pour les missions CSPS et CT de la tranche 3 des travaux du VVF
- 56/2023 : Lancement de la consultation pour les travaux de rénovation des gîtes au VVF
- 57/2023 : Convention d'accompagnement technique et financier pour l'entretien du réseau (2024 – 2027)
- 58/2023 : Modification du plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public communal.
- 59/2023 : Tarifs boutique pour la vente d'un ouvrage photos sur Najac.
- 60/2023 : Tarif cantine 2023 – 2024
- 61/2023 : Vente du bâtiment de l'ancien guichet du Crédit Agricole au 56 place du Faubourg.

Adoption des délibérations

55/2023- Choix du bureau d'étude pour les missions CSPS et CT de la tranche 3 des travaux du VVF															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
Teneur des discussions au cours de la séance :															
Suzanne Délérís indique que la commune et VVF ont décidé de réaliser les travaux de la 3^{ème} tranche initialement prévue à savoir : 68 gîtes en 2 phases, une première phase portant sur 45 gîtes et une deuxième phase portant sur 23 gîtes différée. Pour réaliser ces travaux le maître d'ouvrage (commune de Najac) doit nommer un organisme agréé afin d'assurer les études CSPS (coordination, sécurité et protection de la santé) et CT (contrôle technique). 3 sociétés ont répondu à l'appel d'offre : APAVE, SOCOTEC et VERITAS. Après analyse des offres la société APAVE s'avère la moins disante pour l'ensemble des 2 missions. Suzanne Délérís propose de choisir cette société afin d'assurer ces missions. Virginie Le Floch demande si ces missions ont un caractère obligatoire. Jean-Régis Souvignet précise que ces missions sont obligatoires afin de prévenir les risques liés à la co-activité et de sécuriser au maximum les conditions de travail des intervenants.															
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										X				
Nombre de votants : 13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

56/2023 -Lancement de la consultation pour les travaux de rénovation des gîtes au VVF															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															

Teneur des discussions au cours de la séance :

Suzanne Délérís rappelle la décision de lancer les travaux de la 3^{ème} tranche de VVF. Gilbert Blanc précise que les entreprises à désigner doivent pouvoir mettre en route les travaux dès septembre 2023 afin de limiter au maximum les périodes de fermeture du VVF.

Suzanne Délérís demande à ce que le conseil municipal autorise Monsieur le maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										X				

Nombre de votants : 13

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

57/2023- Convention d'accompagnement technique et financier pour l'entretien du réseau (2024 – 2027)

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Teneur des discussions au cours de la séance :

Pierre-Jean Bartheye informe le conseil de la nécessité par ce dernier de signer une convention d'accompagnement technique pour la rénovation de l'éclairage public. Cet accompagnement doit nous permettre à la fois de moderniser cet éclairage mais également de réaliser d'importantes économie d'énergie par le changement de type d'ampoules et par une meilleure maîtrise des phases d'allumage et d'extinction de cet éclairage. Pierre-Jean Bartheye demande au conseil d'adopter cette demande d'accompagnement technique.

Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

[illegible]

	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)									X					
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

58/2023- Modification du plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public communal.																
Adoptée : oui																
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :																
Teneur des discussions au cours de la séance :																
Pierre-Jean Bartheye Informe le conseil d'une baisse sensible du montant de la participation de la commune de Najac au plan de financement de l'éclairage public, grâce à la possibilité d'intervention du Fond Vert pour l'ensemble des travaux envisagés. Cette admission a été obtenue par l'intervention de Monsieur Caillé technicien à Ouest Aveyron Communauté. La répartition du financement sera la suivante : 60 % pour le SIEDA soit 89 788,30 €, 20 % pour l'Etat (Fond Vert) soit 29 929,44 € et 20 % pour la commune de Najac soit 29 929,44 € pour un total de 149 647,18 € Pierre-Jean Bartheye demande au conseil d'adopter ce plan de financement																
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :																
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote																
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS	
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	
	contre															
	abstention															
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)															
Absent(e) non représenté(e)											X					
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0																

59/2023- Tarifs boutique pour la vente d'un ouvrage photos sur Najac.															
Adoptée : oui															

[illegible]

part au vote	Absent(e) non représenté(e)										X				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

61/2023- Vente du bâtiment de l'ancien guichet du Crédit Agricole au 56, place du Faubourg															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée : tableau des offres d'achat de l'immeuble valorisé selon les critères définis par la commission.															
Teneur des discussions au cours de la séance : Gilbert Blanc présente la démarche de mise en vente par la commune de Najac de l'immeuble situé au 56 place du Faubourg. Cet immeuble accueillait encore récemment le GAB (guichet automatique de banque) du Crédit Agricole. Le déménagement de ce GAB dans l'immeuble jouxtant l'office du tourisme a permis la mise en vente de cet immeuble. Cette mise en vente permettant également de financer la part communale du déménagement du GAB à savoir 39 963 € (y compris le coût de dépose du blindage de l'ancien GAB) Une commission ad hoc a été constituée afin d'examiner la teneur des offres d'achat au regard des critères définis par cette commission à savoir : le prix d'achat offert, ce critère étant bonifié par la destination de cet immeuble par les candidats au rachat : installation d'un commerce à l'année, installation d'un commerce non existant sur la commune, création d'un appartement au-dessus du commerce, création d'un appartement occupé à l'année. Gilbert Blanc présente aux élus le tableau de notation de l'ensemble de ces critères d'où il ressort que la proposition retenue est celle de Madame Garance Marty pour la création d'une librairie ouverte à l'année et d'un appartement destiné à Madame Marty au-dessus de cette librairie. L'offre financière de Madame Marty se montant à 42 000 €. Claude Rabayrol demande si les critères de choix ont été définis en amont de la réception des offres. Gilbert Blanc précise que pour chaque visite de l'immeuble les critères ont été rappelés et que les cinq offres reçus comprennent une réponse à chacun des critères. Gilbert Blanc demande au conseil l'autorisation de procéder à la vente de l'immeuble à Madame Marty aux conditions précédemment définies.															
Type de scrutin (si particulier, indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										X				

Nombre de votants :13
Pour :13
Contre :0
Abstention(s) :0

Informations :

1. Fabrice Guibal informe le public de la tenue d'un marché artisanal rues du Bourguet et de la Loge les 21 /07, 04/08 et 18/08. Cette animation permettra de mettre en valeur la production de l'artisanat d'art najacois et d'animer la partie basse de notre village

Fin de la séance de Conseil Municipal à : 20 heures 35minutes.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)

A Najac, le 28/07/2023

Le/la Secrétaire de séance,

Nom : M. Jean-Régis SOUVIGNET

Signature :



Publié le : 2/08/2023

Le Président/ la Présidente de séance,

Nom : M. Gilbert BLANC

Signature :



